



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DPAE 1

**Bureau des personnels d'encadrement
Médicaux, sociaux, techniques et PTP**

Affaire suivie par :

Nicolas CHAPUIS

Tél : 03 81 65 49 35

Mél : ce.dpae1@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

**Direction des personnels administratifs
et d'encadrement.**

Besançon, le 29 mars 2023

La Rectrice à

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants,
administratifs et d'éducation du second degré
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants du
premier degré
s/c de Madame et Messieurs les Inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services de
l'éducation nationale de la Haute-Saône, du Doubs, du
Jura et du Territoire de Belfort

Objet : Appel à candidature sur poste de faisant-fonction de personnel de direction -Année scolaire 2023-2024

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2023, le vivier des personnels susceptibles de faire fonction de personnels de direction doit être actualisé et enrichi de nouvelles candidatures.

Peuvent faire fonction les personnels de l'éducation nationale susceptibles d'accéder à terme au corps des personnels de direction par la voie du concours, du détachement ou de la liste d'aptitude à savoir :

- les professeurs agrégés, certifiés, PLP du second degré ainsi que des professeurs des écoles,
- les CPE et PSY-EN
- les membres des corps d'inspection,
- les personnels administratifs de catégorie A

Les personnels faisant fonction sont nommés :

- sur les postes qui, à l'issue des opérations collectives annuelles (mouvement des personnels titulaires, affectation des stagiaires, liste d'aptitude, détachements), n'ont pu recevoir de personnels titulaires ;
- en remplacement des personnels de direction en congé maladie prolongé ou en congés longue maladie.

Les personnels restent titulaires de leur poste d'origine et relèvent toujours de leurs corps d'origine respectifs – dont ils perçoivent la rémunération principale. Ils sont, de même, concernés par les opérations afférentes à leurs corps (mouvement, promotion d'échelon...).

Les personnels faisant fonction perçoivent l'indemnité de fonction, de fonctions de responsabilités et de résultats qu'un personnel de direction titulaire toucherait pour occuper le même poste. Toutefois, si cette indemnité venait à être inférieure à leur régime indemnitaire antérieur le régime indemnitaire le plus favorable serait maintenu.

Par ailleurs, les personnels faisant fonction peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement s'ils sont affectés en dehors de leur résidence administrative ou familiale.

Les missions exercées au titre de faisant fonction d'adjoint au chef d'établissement sont temporaires et provisoires. Elles ne peuvent pas créer de droits pour une nomination en qualité de personnel de direction titulaire. Toutefois les personnels ayant fait fonction pour une durée de 20 mois minimum pourront candidater à la liste d'aptitude d'accès au corps des personnels de direction.

Les personnels intéressés adresseront, sous couvert hiérarchique, au Rectorat – service DPAE 1, par mél (ce.dpae1@ac-besancon.fr)

- la fiche de candidature jointe à la présente note, accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.

Je vous indique que seules les candidatures des personnels en poste dans l'académie de Besançon seront examinées.

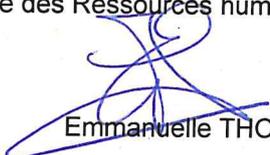
Les candidats postulant pour la première fois recueilleront l'avis de leur supérieur hiérarchique (page 2) et les candidats faisant actuellement fonction recueilleront l'avis du chef d'établissement dans lesquels ils exercent (pages 3 et 4) avant de retourner le dossier à DPAE1.

Je vous précise que les dossiers de candidature devront parvenir à mes services au plus tard **le 15 mai 2023**.

Toutefois, si vous souhaitez faire fonction de personnel de direction sur cette fin d'année scolaire, vous pouvez transmettre votre dossier de candidature dès maintenant.

Les candidats seront reçus en entretien par une commission de recrutement qui se tiendra courant juin.

Pour la Rectrice et par délégation,
Pour la Secrétaire générale de l'académie
La Secrétaire générale adjointe,
Directrice des Ressources humaines



Emmanuelle THOMAS